

Inégalités de niveaux de vie et pauvreté

*Pascal Godefroy, Nathalie Missègue, Jérôme Pujol, Magda Tomasini**

En 2007, le niveau de vie annuel moyen des personnes vivant en France métropolitaine s'établit à 21 080 euros . Le niveau de vie évolue en lien avec les différentes étapes de la vie et connaît deux phases de forte progression avec l'âge : la première entre 23 et 31 ans et la seconde entre 46 et 55 ans. Entre 2005 et 2007, les inégalités de niveau de vie évoluent peu pour 90 % de la population mais elles se creusent avec les plus aisés. Le niveau de vie médian, en hausse de 2,1 % par rapport à 2006, est, quant à lui, de 18 170 euros.

En 2007, le seuil de pauvreté à 60 % de la médiane correspond à un niveau de vie de 908 euros par mois. 13,4 % de la population, soit 8 millions de personnes, vivent au-dessous de ce seuil. Les familles monoparentales, les personnes vivant dans un ménage immigré et les chômeurs restent particulièrement exposés au risque de pauvreté monétaire.

L'étude de la pauvreté en termes de conditions de vie repose sur le repérage des difficultés dans la vie quotidienne ou de privations d'éléments d'un bien-être matériel standard. En 2007, 12,2 % des ménages sont pauvres en conditions de vie. Ce sont principalement des difficultés liées à la contrainte budgétaire (13,1 %) et des restrictions de consommation (12,1 %) qui sont évoquées. Si la pauvreté en conditions de vie est fortement liée au revenu du ménage, seuls 4,3 % des ménages cumulent les deux formes de pauvreté.

En 2007, selon l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS), la moitié des personnes vivant dans un ménage en France métropolitaine ont un revenu disponible inférieur à 27 630 euros annuels, soit près de 2 300 euros mensuels. Ce revenu disponible est la somme des revenus des membres du ménage, après redistribution, c'est-à-dire après prise en compte des principales prestations sociales et paiement des impôts directs.

La mesure du niveau de vie fait intervenir la taille du ménage. Pour prendre en compte les économies d'échelle que procure la vie en commun, ce n'est pas le nombre de personnes du ménage qui est directement utilisé, mais une échelle d'équivalence, les unités de consommation (UC). Par exemple, il n'est pas nécessaire pour un couple d'acheter un deuxième lave-linge ou de disposer d'une deuxième cuisine pour avoir le même niveau de vie qu'une personne seule. Un ménage de deux personnes ayant un revenu deux fois supérieur à celui d'une personne seule aura un meilleur niveau de vie, en raison de ces économies d'échelle. Le niveau de vie correspond au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'UC et il est attribué à chacun des membres qui composent le ménage. En 2007, le niveau de vie médian, qui partage la population en deux parties égales, est de 18 170 euros par an, soit 1 510 euros par mois. Ce niveau de vie médian est en hausse de 2,1 % en euros constants par rapport à 2006. Le niveau de vie annuel moyen s'établit à 21 080 euros en 2007.

* Pascal Godefroy, Nathalie Missègue, Jérôme Pujol, Magda Tomasini, Insee.

Entre 2005 et 2007, les inégalités de niveau de vie évoluent peu pour 90 % de la population ...

En 2007, les 10 % des personnes les plus modestes de la population ont un niveau de vie inférieur à 10 010 euros annuels (D1), en hausse de 1,9 % sur un an (*figure 1*). Le niveau de vie annuel des 10 % des personnes les plus aisées est supérieur à 33 900 euros (D9). Ce dernier décile augmente également en 2007 mais à un rythme un peu moins élevé (+ 1,3 %). Le rapport entre le niveau de vie plancher des 10 % les plus aisés et le niveau de vie plafond des 10 % les plus modestes –le rapport interdécile (D9/D1)– s'élève à 3,4.

Au cours des trois dernières années disponibles, 2005 à 2007, les inégalités évoluent peu. Le rapport interdécile est stable. En 2007, l'indice de Gini, qui permet de mesurer le degré d'inégalité de la distribution des niveaux de vie, vaut près de 0,29. Le fait qu'il ait peu évolué depuis 2005 traduit une stabilité globale de la concentration des niveaux de vie durant la période. Mais cela ne donne aucune indication sur les évolutions plus fines des inégalités au sein des différentes catégories de population. Enfin, les 20 % des personnes les plus aisées détiennent 38,2 % de la masse des niveaux de vie, soit 4,2 fois celle détenue par les 20 % des personnes les plus modestes. Ce rapport est lui aussi stable depuis 2005.

1. Évolution du niveau de vie annuel et des indicateurs d'inégalité

	1996	1998	2000	2002	2002 ¹	2003	2004	2005	2005 ¹	2006	2007
Niveau de vie en euros 2007											
D1	8 110	8 460	8 860	9 320	9 430	9 460	9 490	9 600	9 680	9 820	10 010
D5 (Médiane)	14 860	15 110	15 770	16 470	16 600	16 610	16 550	16 860	17 530	17 790	18 170
D9	27 180	27 570	28 980	29 790	30 250	30 020	29 780	30 290	32 440	33 460	33 900
Indicateurs d'inégalité											
D9/D1	3,35	3,26	3,27	3,20	3,21	3,17	3,14	3,16	3,35	3,41	3,39
D9/D5	1,83	1,82	1,84	1,81	1,82	1,81	1,80	1,80	1,85	1,88	1,87
D5/D1	1,83	1,79	1,78	1,77	1,76	1,76	1,74	1,76	1,81	1,81	1,82
S20 (%)	9,2	9,4	9,1	9,6	9,6	9,6	9,6	9,6	9,1	9,0	9,0
S50 (%)	31,6	31,6	31,4	32,0	31,9	31,9	32,0	31,9	31,0	30,7	30,7
S80 (%)	63,5	63,4	63,0	63,5	63,3	63,4	63,4	63,3	62,1	61,6	61,8
Indice de Gini ²	0,271	0,268	0,272	0,267	0,269	0,269	0,268	0,269	0,286	0,291	0,289

1. La série comporte deux ruptures : la première en 2002 correspond au passage à l'enquête Emploi en continu ; la seconde en 2005 correspond à la prise en compte des transferts sociaux réels et à une meilleure couverture des revenus du patrimoine. Le changement de méthode de 2005 explique en partie la hausse des deux indicateurs d'inégalité, rapport interdécile et indice de Gini.

2. L'indice de Gini permet de mesurer le degré d'inégalité de la distribution des revenus pour une population donnée. Il varie entre 0 et 1, la valeur 0 correspondant à l'égalité parfaite (tout le monde a le même niveau de vie), la valeur 1 à l'inégalité extrême.

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2007, les 10 % les plus modestes de la population ont un niveau de vie inférieur ou égal à 10 010 euros (D1), le niveau de vie des 10 % les plus aisés est supérieur à 33 900 euros (D9). Les 20 % les plus pauvres ont 9,0 % de la masse des niveaux de vie (S20). Les 20 % les plus aisés ont 38,2 % de la masse des niveaux de vie (100–S80).

Sources : Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1996-2005 - Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005-2007.

... mais elles se creusent avec les plus aisés

Cependant, ces indicateurs usuels calculés à partir de données d'enquêtes ne peuvent pas rendre compte des évolutions d'inégalités dans le haut de la distribution, c'est-à-dire pour les niveaux de vie des 5 % des personnes les plus aisées. Avec l'utilisation de données exhaustives couvrant l'ensemble de la population de France métropolitaine, les résultats montrent alors, qu'entre 2004 et 2007, les inégalités se sont creusées entre les ménages très aisés et le reste de la population. Sur cette période, les revenus des ménages les plus aisés déclarés aux services fiscaux ont ainsi augmenté plus vite que ceux de l'ensemble de la population (*voir le dossier « Les très hauts revenus : des différences de plus en plus marquées entre 2004 et 2007 »*).

Le niveau de vie moyen connaît deux phases de forte progression avec l'âge

En 2007, avec 18 120 euros annuels, les personnes de 18 à 24 ans ont le niveau de vie moyen le plus faible. Le niveau de vie moyen augmente avec l'âge jusqu'à la tranche des 50-64 ans, qui disposent du niveau de vie moyen le plus élevé avec 24 990 euros annuels. Il décroît ensuite chez les personnes âgées de 65 ans ou plus pour retrouver un niveau proche de celui des 40-49 ans (aux alentours de 24 450 euros par an). Ces évolutions par âge sont liées aux différentes étapes de la vie : les jeunes de 18 à 24 ans sont en phase d'autonomisation progressive, avec l'entrée sur le marché du travail et le départ du domicile des parents. Ainsi, leurs revenus d'activité sont en moyenne inférieurs à 60 % de ceux de l'ensemble de la population. À partir de 25 ans, ils sont pour une large majorité devenus autonomes (82 %), avec des revenus d'activité plus importants que leurs cadets. Par ailleurs, près des trois quarts des personnes de 30 à 49 ans vivent dans des ménages comportant des enfants. La charge des enfants est compensée par des revenus d'activité plus élevés que ceux des plus jeunes et des transferts sociaux plus importants, en particulier du fait des aides liées à la famille. Puis, entre 50 et 64 ans, les enfants les plus âgés ont quitté le foyer familial et la taille des familles commence à se réduire : 67,9 % des personnes de cette classe d'âge n'ont plus d'enfant à charge. La composition du revenu disponible évolue alors : le revenu d'activité et les prestations sociales sont moindres, mais ils sont compensés par davantage de pensions et retraites, et de revenus du patrimoine.

Ces écarts de niveaux de vie moyens entre les différents âges ne rendent toutefois pas compte de l'évolution du niveau de vie au cours du cycle de vie : pour cela, il faudrait étudier le niveau de vie de la même génération tout au long de son cycle de vie. La mise en évidence des écarts existants entre les différentes générations permet de dégager l'effet de l'âge sur le niveau de vie en tenant compte des effets de génération et de conjoncture (*voir le dossier « Niveau de vie par âge et génération entre 1996 et 2005 »*). Ainsi, le niveau de vie moyen connaît deux phases de forte progression avec l'âge : la première entre 23 et 31 ans et la seconde entre 46 et 55 ans.

Les différentes mesures de la pauvreté

Il est communément admis que la pauvreté est multiforme et dépend des présupposés éthiques qui sous-tendent les différentes approches. La pauvreté peut ainsi être abordée dans sa seule dimension monétaire ; sa mesure nécessite alors de connaître l'ensemble des revenus et les niveaux de vie. La pauvreté peut également être appréhendée *via* une analyse des conditions de vie. Par ailleurs, la définition d'un seuil en deçà duquel on serait pauvre fait débat. Il peut être déterminé relativement à la situation générale de la population ou résulter d'un jugement de valeur sur les éléments dont une personne doit disposer pour couvrir ses besoins fondamentaux. L'évaluation d'un taux de pauvreté donne lieu à autant de variantes que d'approches : pauvreté monétaire relative (et sa variante prenant en compte l'inflation), pauvreté monétaire semi-relative, pauvreté en conditions de vie et enfin pauvreté absolue.

La pauvreté monétaire dans son approche relative : 8 millions de personnes en 2007

Le taux de pauvreté monétaire est habituellement défini comme la proportion de personnes ayant un niveau de vie inférieur à un certain montant, montant correspondant au seuil de pauvreté. Dans l'approche relative, ce seuil est calculé par rapport à la médiane de la distribution des niveaux de vie. Les seuils traditionnellement retenus par l'Insee et l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (Onpes) sont fixés à 60 % ou à 50 % du niveau de vie médian. En France comme en Europe, le seuil à 60 % est privilégié.

Ainsi défini, le taux de pauvreté est de 13,4 % en 2007 (figure 2). Le seuil à 60 % de la médiane correspond à un niveau de vie de 908 euros mensuels. À titre indicatif, au 1^{er} janvier 2007, le plafond du RMI pour une personne seule est de 455 euros par mois et de 682 euros par mois pour une personne seule avec un enfant ou un couple sans enfant. En 2007, 8 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté. La moitié d'entre elles a un niveau de vie inférieur à 743 euros mensuels. Le taux de pauvreté s'élevait à 13,1 % un an plus tôt, mais la hausse (+ 0,3 point) n'est pas statistiquement significative compte tenu de l'incertitude (de l'ordre de +/- 0,5 point) qui pèse sur la mesure par une enquête par sondage. De ce fait, les évolutions d'une année à l'autre doivent être interprétées avec prudence. Par ailleurs, de nombreuses personnes ont un niveau de vie légèrement inférieur au seuil de pauvreté à 60 %. Le taux de pauvreté au seuil de 50 % du niveau de vie médian s'élève quant à lui à 7,2 %, soit environ 4,3 millions de personnes dont le niveau de vie est inférieur à 757 euros mensuels. Ainsi, 3,7 millions de personnes ont un niveau de vie compris entre 757 euros et 908 euros mensuels.

2. Indicateurs de pauvreté

	1996	1998	2000	2002	2002 ¹	2003	2004	2005	2005 ¹	2006	2007
Seuil à 60 % de la médiane											
Taux (%)	13,5	12,8	12,7	12,2	12,0	12,0	11,7	12,1	13,1	13,1	13,4
Seuil (euros 2007/mois)	743	755	789	824	830	830	828	843	876	890	908
Niveau de vie médian des personnes pauvres (euros 2007/mois)	607	626	653	690	695	683	679	690	711	729	743
Nombre de personnes pauvres (milliers)	7 628	7 275	7 328	7 147	6 976	7 015	6 867	7 136	7 766	7 828	8 034
Intensité de pauvreté (%)	18,3	17,2	17,1	16,2	16,3	17,7	18,0	18,2	18,8	18,0	18,2
Seuil à 50 % de la médiane											
Taux (%)	7,2	6,7	6,5	6,0	5,9	6,3	6,2	6,3	7,2	7,0	7,2
Seuil (euros 2007/mois)	619	630	657	686	692	692	690	702	730	741	757
Niveau de vie médian des personnes pauvres (euros 2007/mois)	508	537	565	587	595	600	596	596	602	612	628
Nombre de personnes pauvres (milliers)	4 089	3 806	3 742	3 493	3 431	3 694	3 635	3 733	4 270	4 188	4 281
Intensité de pauvreté (%)	17,8	14,7	14,0	14,0	14,0	13,2	13,7	15,2	17,5	17,4	17,0

1. La série comporte deux ruptures : la première en 2002 correspond au passage à l'enquête Emploi en continu ; la seconde en 2005 correspond à la prise en compte des transferts sociaux réels et à une meilleure couverture des revenus du patrimoine.

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante. Lecture : en 2007, 13,4 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté (taux de pauvreté). Par rapport à 2006, l'évolution du taux de pauvreté (+ 0,3 point) ne peut pas être considérée comme significative, compte tenu de la marge d'incertitude qui affecte ce taux (+/- 0,5 point). La moitié des personnes pauvres a un niveau de vie inférieur à 743 euros par mois, soit un écart de 18,2 % au seuil de pauvreté. Cet écart représente l'intensité de la pauvreté.

Sources : Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1996-2005 - Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005-2007.

Les familles monoparentales et les personnes vivant dans un ménage immigré sont particulièrement exposées au risque de pauvreté ...

Les familles monoparentales, le plus souvent constituées d'une mère et de ses enfants, sont les plus touchées par la pauvreté : plus de 1,6 million de personnes vivant dans ces familles sont pauvres. Plus de 30 % des personnes vivant au sein d'une famille monoparentale sont ainsi confrontées à la pauvreté, soit une proportion 2,3 fois plus importante que l'ensemble de la population (figure 3). De façon générale, le taux de pauvreté augmente avec le nombre d'enfants présents au sein du ménage. À l'inverse, ce sont les couples sans enfant qui sont les moins touchés par la pauvreté : seuls 6,7 % d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté en 2007.

L'intensité de la pauvreté rend compte de l'écart entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Valant 18,2 % en moyenne, cet écart est supérieur à 21 % pour les personnes seules et les familles monoparentales. Pour ces deux configurations familiales, la moitié des personnes pauvres ont un niveau de vie inférieur à 720 euros mensuels. Ce sont les couples sans enfant qui ont l'intensité de la pauvreté la moins élevée (13,7 %). Ainsi, les familles monoparentales sont les plus fréquemment touchées par la pauvreté, et le sont plus intensément que les autres familles.

D'autres populations sont particulièrement exposées à la pauvreté. Ainsi, le taux de pauvreté des personnes vivant dans un ménage immigré s'élève à environ 36 % : il est supérieur de 25 points à celui de la population des ménages non immigrés (*voir le dossier « Niveau de vie et pauvreté des immigrés en 2007 »*). Le risque de pauvreté est d'autant plus prégnant que la personne de référence du ménage est native d'Afrique et, dans une moindre mesure, qu'elle est originaire du continent européen.

3. Pauvreté selon la configuration familiale

	2005			2006			2007		
	Taux de pauvreté (%)	Nombre de personnes pauvres (milliers)	Intensité de la pauvreté (%)	Taux de pauvreté (%)	Nombre de personnes pauvres (milliers)	Intensité de la pauvreté (%)	Taux de pauvreté (%)	Nombre de personnes pauvres (milliers)	Intensité de la pauvreté (%)
Personne seule	16,5	1 361	20,5	16,4	1 388	20,5	16,5	1 432	21,1
Famille monoparentale	29,7	1 456	21,0	30,0	1 584	20,6	30,2	1 614	21,7
Couple sans enfant	6,9	966	14,8	6,4	911	13,1	6,7	963	13,7
Couple avec un enfant	8,4	762	19,9	8,2	717	20,1	9,0	812	18,4
Couple avec deux enfants	9,0	1 165	17,1	9,1	1 184	16,9	9,4	1 180	17,4
Couple avec trois enfants ou plus	20,5	1 612	18,2	20,0	1 540	17,2	20,7	1 584	15,1
Autre type de ménage	19,3	444	20,0	22,2	504	22,5	19,9	449	24,7

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005-2007.

... de même que les chômeurs

En 2007, 9,9 % des personnes actives au sens du Bureau international du travail (BIT), c'est-à-dire les personnes ayant un emploi ou au chômage, ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté, alors que 15,3 % des inactifs sont dans cette situation. Parmi les actifs, le risque d'être pauvre est 4,7 fois moins élevé pour ceux qui sont en emploi que pour les chômeurs. Avec un taux de pauvreté de 36,4 %, les chômeurs sont les plus touchés par la pauvreté monétaire. Toutefois, occuper un emploi ne met pas à l'abri de la pauvreté : 1,9 million de personnes en emploi vivent en-dessous du seuil de pauvreté (soit 72,2 % des actifs pauvres).

Une approche « semi-relative » : la pauvreté ancrée dans le temps

La pauvreté monétaire mesurée précédemment est une approche relative : elle s'appuie sur un seuil qui dépend entièrement de la distribution des niveaux de vie de l'année considérée. Une autre manière d'appréhender la pauvreté monétaire est de définir un revenu minimum en deçà duquel il ne serait pas décemment possible de vivre. Il s'agit là d'une approche absolue. On ne s'essaiera pas à cet exercice ici, compte tenu des nombreuses hypothèses normatives qu'il nécessite et qui devraient faire au moins l'objet d'un consensus

social. On peut alors s'intéresser à une notion semi-relative : la pauvreté avec un seuil ancré dans le temps. Il s'agit de mesurer la part des personnes vivant sous un seuil défini en termes relatifs une année donnée et qui resterait constant d'une année à l'autre en termes réels. Cette méthode permet de mesurer l'amélioration « absolue » des revenus des personnes pauvres entre deux années considérées, indépendamment de l'évolution de la répartition des revenus. Ainsi chaque année t , on peut par exemple mesurer le taux de pauvreté ancré dans le temps $t-1$, c'est-à-dire la part des personnes vivant l'année t sous le seuil de pauvreté de l'année précédente, simplement réévalué par l'inflation. Cela revient à essayer d'évaluer un taux de pauvreté dans les conditions de l'année précédente.

En 2006, le seuil de pauvreté à 60 % de la médiane vaut 876 euros courants par mois ; le taux de pauvreté correspondant est de 13,1 %. Si l'on conservait le seuil de 2006 (en euros constants, soit 890 euros de 2007) pour 2007, la proportion de personnes pauvres dans la population serait de 12,5 % en 2007 (taux ancré $t-1$), inférieure à celle observée en 2006. La proportion de personnes pauvres aux conditions de l'année précédente a donc diminué entre 2006 et 2007. Une autre approche de la pauvreté ancrée dans le temps consiste à considérer le seuil de pauvreté monétaire relatif une année donnée, par exemple 2005, et à analyser année après année la proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur à ce seuil, déflaté par l'indice des prix. Cela permet d'analyser chaque année l'évolution du bas de la distribution des niveaux de vie, par rapport aux conditions de 2005. Au regard de cette approche, les taux ancrés dans le temps 2005 ont diminué entre 2005 et 2007, passant de 13,1 % en 2005 à 12,6 % en 2006, puis 11,8 % en 2007.

Une telle approche de la pauvreté monétaire met en lumière l'influence des trajectoires individuelles, c'est-à-dire notamment des changements intervenus dans la situation familiale (décès, naissance...) et professionnelle (passage par le chômage...) sur les transitions entre pauvreté monétaire et non-pauvreté d'une année à l'autre (*voir le dossier « Trajectoires individuelles et pauvreté »*). Elle montre également que le contexte économique local joue un rôle sur les entrées et sorties vis-à-vis de la pauvreté, par exemple, en préservant de la pauvreté dès lors qu'il est favorable.

La pauvreté en conditions de vie, une autre approche de la pauvreté

L'approche par les conditions de vie vise, quant à elle, à repérer des manques « concrets », sur la base d'un ensemble de critères qui s'interprètent comme les éléments d'un bien-être matériel standard. Elle complète l'approche monétaire de la pauvreté, dont de nombreux travaux ont mis en avant le caractère insuffisant. La pauvreté en termes de conditions de vie repose sur le repérage, mesuré à l'échelle du ménage, d'un certain nombre de difficultés dans la vie quotidienne ou de privations d'éléments d'un bien-être matériel standard, c'est-à-dire largement diffusés dans la population.

Un ménage est considéré comme pauvre en conditions de vie lorsqu'il cumule au moins huit privations ou difficultés parmi un ensemble de 27 pris comme référence¹. Ces 27 indicateurs peuvent être regroupés en quatre dimensions : contraintes budgétaires (par exemple ne pas pouvoir faire face aux dépenses courantes sans découvert bancaire), retards de paiement (par exemple l'impossibilité de payer à temps les factures d'électricité), restrictions de consommation (par exemple ne pas avoir les moyens financiers de se procurer un certain nombre de consommations élémentaires), et difficultés de logement (par exemple ne pas disposer du confort élémentaire ou d'un espace suffisant dans le logement).

1. Le seuil de huit carences ou difficultés est une convention, mais c'est bien le cumul des privations dans un ménage, et non un manque isolé, qui est significatif de la pauvreté.

Depuis 2004, ces 27 indicateurs de privations et de difficultés de conditions de vie des ménages (à partir desquels est construit le taux de pauvreté en conditions de vie) sont collectés à un rythme annuel dans le dispositif Statistiques sur les ressources et les conditions de vie des ménages (SRCV - annexe Sources et méthodes).

En 2007, 21 % des ménages ne subissent aucune des difficultés retenues et 12,2 % sont pauvres en conditions de vie

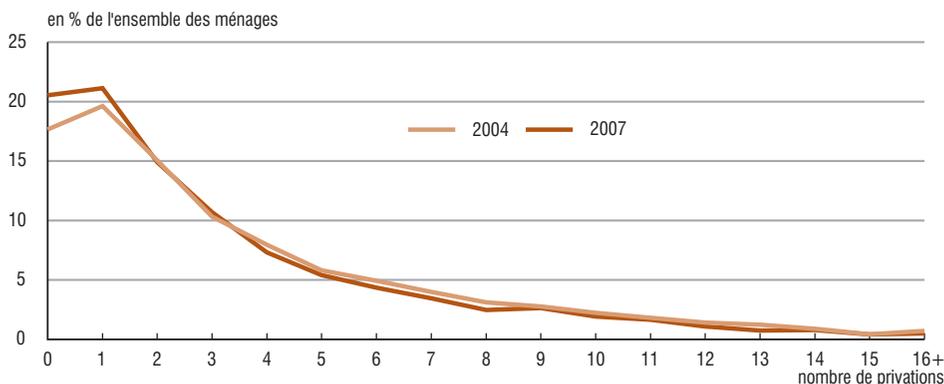
En 2007, environ 21 % de l'ensemble des ménages ne subissent aucune des difficultés repérées dans les 27 indicateurs identifiant la pauvreté en conditions de vie (figure 4). Une proportion du même ordre subissent une seule difficulté : il s'agit le plus souvent de la contrainte de puiser dans les économies pour équilibrer le budget.

Certaines privations sont relativement répandues et touchent presque le tiers de la population : ne pas pouvoir financer une semaine de vacances, ne pas pouvoir remplacer des meubles. D'autres plus aiguës, comme l'absence d'eau chaude dans le logement, sont beaucoup moins fréquentes.

En 2007, 12,2 % des ménages sont pauvres en conditions de vie. Ce taux, en baisse depuis 2004, décroît toutefois de moins en moins vite (figure 5) : après avoir diminué de 1,3 point entre 2004 et 2005, il ne diminue ensuite que de 0,5 point par an.

Parmi les quatre grandes dimensions selon lesquelles se déclinent les différents indicateurs, c'est l'insuffisance des ressources qui concerne le plus grand nombre de ménages : en 2007, 13,1 % déclarent des problèmes liés à la contrainte budgétaire ; ces ménages ont par exemple du mal à faire face aux remboursements d'emprunts, ou doivent puiser dans leurs économies pour équilibrer le budget, ou encore se sont trouvés en découvert bancaire au cours des douze derniers mois. Une part un peu inférieure (12,1 %) des ménages sont concernés par des restrictions de consommation (ne pas pouvoir acheter de la viande, ne pas pouvoir partir en vacances au moins une semaine par an, ne pas pouvoir maintenir le logement à la bonne température...). Un peu plus de 9 % des ménages pâtissent de mauvaises conditions de logement (surpeuplement, humidité, absence de système de chauffage, d'eau chaude...). Enfin 8,9 % des ménages ont été en 2007 dans l'impossibilité de payer à temps les factures d'électricité ou de gaz, le loyer, ou les impôts.

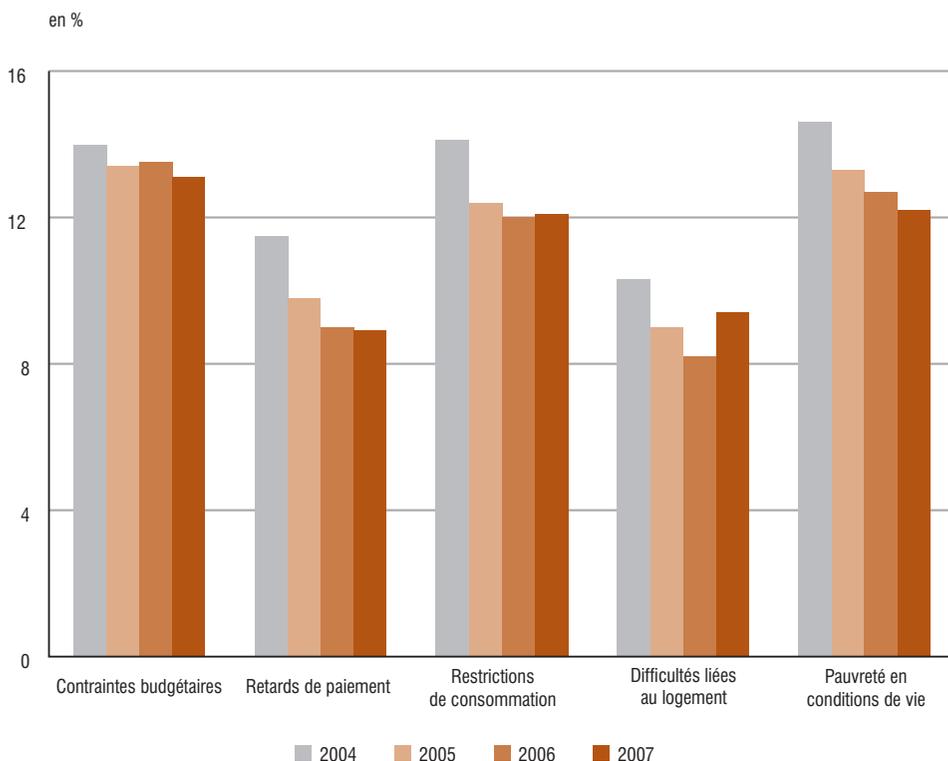
4. Distribution des scores de privation



Champ : ménages vivant en France métropolitaine.

Source : Insee, SRCV 2004 et 2007, pondérations transversales.

5. Taux de privations selon le type de difficultés rencontrées et taux de pauvreté en conditions de vie



Champ : ménages vivant en France métropolitaine.

Source : Insee, SRCV 2004-2007, pondérations transversales.

Une diminution de la pauvreté en conditions de vie depuis 2004, mais un retournement en 2007 pour certains indicateurs

Les évolutions depuis 2004 sont contrastées : si la tendance globale est à la baisse, cette baisse ralentit, et la part des ménages devant faire face à des problèmes de logement repart même à la hausse depuis 2006.

Entre 2004 et 2007, la part des ménages confrontés très souvent à un découvert bancaire est stable. La part des ménages qui n'ont aucune épargne à disposition diminue légèrement (de 0,9 point) en début de période puis augmente entre 2006 et 2007 (de 1,5 point). À l'inverse, en 2007, la proportion des ménages dont la charge de remboursement de crédits et emprunts représente plus du tiers de leur revenu semble connaître un répit autour de 8 %, après une hausse très forte en 2006 (+ 2,7 points). D'autres contraintes de type budgétaire ont un caractère plus subjectif, certaines exprimant l'opinion du ménage sur son niveau de vie et les difficultés qu'il rencontre dans la gestion de son budget. Ainsi 15 % des ménages affirment en 2007 que « c'est difficile, [qu'] il faut s'endetter pour y arriver » contre 16 % en 2006 et 18,8 % en 2004.

La part des ménages devant faire face à des retards de paiement est stable entre 2006 et 2007, autour de 3 % concernant des retards pour le versement des impôts, 4 % pour le versement du loyer et des charges, et autour de 6 % pour le paiement des factures.

Les restrictions de consommation rassemblent des privations de nature objective (par exemple « pouvoir manger de la viande au moins un jour sur deux »), mais celles-ci sont très hétérogènes. Depuis 2004, tous les indicateurs de restriction de consommation ont connu une évolution favorable, à l'exception de l'absence de repas complet au moins une fois au cours des deux semaines précédentes, qui reste stable. Par exemple, la proportion de ménages ne pouvant remplacer des meubles usagés baisse de plus de 4 points entre 2004 et 2007, et celle des ménages ne pouvant se payer des vêtements neufs de 1,7 point (12 % des ménages en 2007). Toutefois, entre 2006 et 2007, les items acheter des vêtements neufs, manger de la viande tous les deux jours, et posséder deux paires de chaussures repartent tous les trois légèrement à la hausse (entre 0,2 et 0,5 point).

Les difficultés de logement rassemblent des difficultés objectives (surpeuplement calculé selon une norme Insee, *annexe Glossaire*) et d'autres qui relèvent de l'appréciation du ménage (le logement est trop petit, humide, bruyant ou difficile à chauffer). La part des logements dépourvus de salle de bain, de toilettes, d'eau chaude ou de système de chauffage central ou électrique est stable entre 2006 et 2007. Celle des logements surpeuplés, après une baisse entre 2004 et 2006, repart à la hausse en 2007 et atteint 9,8 % des logements. Les critiques que les ménages font sur leur logement, toutes en baisse depuis 2004, connaissent pour deux d'entre elles un retournement en 2007 : logement humide (+ 2,3 points) et logement trop petit (+ 0,4 point). Même s'il s'agit là d'une appréciation subjective, elle est cohérente avec l'augmentation de la part des logements surpeuplés.

Pauvreté en conditions de vie et pauvreté monétaire : un recouvrement partiel

La pauvreté en conditions de vie est fortement liée au revenu du ménage. En 2007, dans le premier quartile (les 25 % des personnes ayant les plus bas niveaux de vie) de la distribution des niveaux de vie, 25,5 % des personnes appartiennent à un ménage pauvre en conditions de vie, alors qu'elles ne sont que 3,9 % dans le dernier quartile.

Cependant, faiblesse des revenus et difficultés matérielles ne se recouvrent qu'en partie. Ainsi le groupe des ménages pauvres en conditions de vie et celui des ménages pauvres au sens monétaire ne se confondent que partiellement (bien que le nombre de privations ait été fixé de façon à obtenir une population numériquement pauvre du même ordre). En 2007, si plus d'un cinquième de la population appartient à l'une ou l'autre des catégories, seuls 4,3 % des ménages cumulent les deux formes de pauvreté (*figure 6*).

6. Ménages confrontés à la pauvreté monétaire et/ou à la pauvreté en conditions de vie en 2007

Forme de pauvreté	Effectifs	Proportion
	(millions)	(%)
Monétaire et conditions de vie	2,8	4,3
Monétaire seulement	5,1	8,8
Conditions de vie seulement	4,5	7,9
Non pauvres	47,3	79,0

Champ : ménages vivant en France métropolitaine.
Source : Insee, SRCV 2007, pondérations transversales.

La pauvreté en conditions de vie peut affecter des ménages disposant d'un revenu monétaire relativement important (*figure 7*). Ainsi, plus d'un cinquième des ménages pauvres en conditions de vie uniquement perçoivent un revenu par unité de consommation se situant dans la moitié supérieure de la distribution, et encore 10 % figurent dans les trois plus hauts déciles. Au sein des ménages pauvres en conditions de vie uniquement, ceux qui appartiennent à la moitié supérieure de la distribution des revenus sont plus concernés par des remboursements supérieurs à un tiers du revenu (23 % contre 9 % chez les ménages pauvres en conditions de vie appartenant à la moitié inférieure) et davantage concernés par des découverts bancaires (49 % contre 41 %), par le recours aux économies (57 % contre 39 %), et par des retards de paiement d'impôts (aussi parce qu'ils sont plus souvent imposables). Ils ont un profil particulier à l'intérieur de la population des pauvres en conditions de vie seulement : la personne de référence est souvent plus jeune (51 % ont entre 26 et 45 ans contre 40 % chez les autres) et plus souvent accédant à la propriété (20 % contre 8,7 %). Il pourrait donc s'agir de jeunes ménages qui, accédant à la propriété, voient leur remboursement d'emprunt amputer un revenu en lui-même relativement élevé.

Lorsque les ménages sont pauvres à la fois en conditions de vie et au sens monétaire, on parle de « pauvreté cumulative ». Toutes choses égales par ailleurs, le niveau de diplôme de la personne de référence joue dans le sens attendu, opposant les non-diplômés aux titulaires d'un diplôme supérieur au baccalauréat. Les ménages d'agriculteurs sont plus exposés : si parmi les ménages pauvres en conditions de vie uniquement, 1 % sont agriculteurs et 35,9 % ouvriers, parmi les ménages cumulant les deux formes de pauvreté, 4,8 % sont agriculteurs et 39,6 % ouvriers. Pour les ménages dont la personne de référence est née dans un pays du Maghreb, le risque de cumuler pauvreté monétaire et pauvreté en conditions de vie est 2,2 fois plus élevé que pour ceux dont la personne de référence est née en France, et 2,8 fois plus important quand elle est née en Afrique (hors Maghreb). Le chômage ou une faible insertion sur le marché du travail accroissent aussi le risque de cumuler les deux formes de pauvreté : par rapport aux ménages dont la personne de référence occupe un emploi, un ménage dont la personne de référence est au chômage encourt un risque 6,7 fois plus grand. ■

7. Profils socioéconomiques des diverses populations en 2007

Ménages	Ensemble de la population des ménages	Ni pauvres monétaires, ni pauvres en conditions de vie	Pauvres monétaires uniquement	Pauvres en conditions de vie uniquement	Cumul des deux formes de pauvreté (conditions de vie et monétaire)	
						odds ratios ¹
Sexe²						
Homme - Réf.	63,0	65,4	57,9	51,6	50,9	1
Femme	37,0	34,6	42,1	48,4	49,1	1,4 n. s.
Âge²						
De 16 à 25 ans	5,3	4,4	12,1	4,7	9,0	1,3 n. s.
De 26 à 45 ans - Réf.	35,5	35,6	25,1	45,0	36,2	1
De 46 à 65 ans	34,2	35,1	28,5	29,5	37,2	1,1 n. s.
66 ans ou plus	25,0	24,9	34,3	20,8	17,6	1,0 n. s.
Type de ménage						
Homme seul	14,1	13,1	16,9	17,9	21,1	1,0 n. s.
Femme seule	20,1	18,3	28,0	26,0	25,6	0,7 n. s.
Famille monoparentale	7,3	5,8	8,1	15,2	17,8	1,2 n. s.
Couple sans enfant	27,0	30,4	19,4	12,2	5,9	0,3
Couple avec enfants - Réf.	28,8	30,2	22,0	25,0	24,5	1
Autres	2,7	2,2	5,6	3,7	5,1	1,4 n. s.
Diplôme²						
Sans diplôme	32,6	28,9	47,2	40,5	54,2	1,5
CAP, BEP, BEPC - Réf.	29,2	29,4	26,3	31,7	28,5	1
BTS, Bac, Bac+2	24,8	26,4	17,0	23,7	14,3	0,7 n. s.
Supérieur	13,4	15,3	9,5	4,1	3,0	0,4
Pays de naissance²						
France - Réf.	87,6	89,5	83,0	80,3	75,4	1
Europe	4,2	4,2	5,2	4,0	3,0	0,9 n. s.
Maghreb	5,0	3,7	7,4	9,7	13,9	2,2
Afrique hors Maghreb	1,2	0,8	1,8	2,8	4,8	2,8
Autres	2,0	1,8	2,6	3,2	2,9	1,4 n. s.
Statut d'occupation du logement						
Accédants	21,3	24,3	9,0	13,6	4,7	0,6
Propriétaires et usufruitiers - Réf.	37,0	39,8	41,6	13,2	18,6	1
Locataires	37,7	32,1	42,0	70,3	73,1	2,7
Logés gratuitement	4,0	3,8	7,4	2,9	3,6	1,7 n. s.
Catégorie socioprofessionnelle²						
Agriculteurs	3,8	3,0	13,0	1,0	4,8	1,9
Indépendants et professions libérales	8,1	7,9	13,7	4,9	6,4	1,0 n. s.
Cadres	13,4	15,7	6,6	4,6	1,2	0,2
Professions intermédiaires	22,0	25,2	8,6	14,2	5,0	0,3
Employés	21,9	20,8	18,1	34,4	27,2	0,8 n. s.
Ouvriers - Réf.	27,1	25,2	29,7	36,0	39,6	1
Autres	3,7	2,2	10,2	4,9	15,8	1,0 n. s.
Situation principale²						
Emploi - Réf.	56,9	60,5	37,4	54,8	35,7	1
Étudiant	1,3	0,5	6,4	1,4	4,0	4,0
Chômeur	3,9	1,6	8,9	10,9	23,7	6,7
Retraité	35,4	36,1	42,2	28,4	21,6	0,8 n. s.
Au foyer, handicapé	1,1	0,5	3,0	2,0	5,6	3,4
Autre	1,4	0,8	2,1	2,5	9,4	5,0
Handicap dans le ménage						
Oui	19,4	16,7	23,6	32,6	36,9	1,6
Non - Réf.	80,6	83,3	76,4	67,4	63,1	1
Décile de revenu par unité de consommation du ménage						
D1	10	0	76,3	0	75,8	
D2	10	6,3	23,7	25,0	24,2	
D3	10	10,4	0	23,0	0	
D4	10	10,8	0	19,6	0	
D5	10	11,6	0	10,2	0	
D6	10	11,9	0	7,7	0	
D7	10	12,1	0	5,3	0	
D8	10	12,1	0	4,9	0	
D9	10	12,4	0	2,0	0	
D10	10	12,4	0	2,3	0	

1. Odds ratios issus d'une régression logistique dont la variable dépendante est le cumul des deux formes de pauvreté.

2. Modalités de la personne de référence du ménage.

Champ : ménages vivant en France métropolitaine.

Lecture : en 2007, 7,3 % des ménages sont des familles monoparentales, mais parmi les ménages cumulant les deux formes de pauvreté, 17,8 % sont des familles monoparentales. Par rapport à un couple avec enfant, une famille monoparentale encourt un risque 1,2 fois plus élevé de pauvreté cumulative.

Note : pour chaque colonne (hors la dernière) la somme des pourcentages relatifs à une même caractéristique vaut 100.

Source : Insee, SRCV 2007.